

(12) DEMANDE INTERNATIONALE PUBLIÉE EN VERTU DU TRAITÉ DE COOPÉRATION
EN MATIÈRE DE BREVETS (PCT)

(19) Organisation Mondiale de la Propriété
Intellectuelle
Bureau international



(43) Date de la publication internationale
4 décembre 2008 (04.12.2008)

PCT

(10) Numéro de publication internationale
WO 2008/145884 A1

(51) Classification internationale des brevets :
A61F 13/00 (2006.01)

(21) Numéro de la demande internationale :
PCT/FR2008/050650

(22) Date de dépôt international : 11 avril 2008 (11.04.2008)

(25) Langue de dépôt : français

(26) Langue de publication : français

(30) Données relatives à la priorité :
0754452 13 avril 2007 (13.04.2007) FR

(71) Déposant (pour tous les États désignés sauf US) : **LABORATOIRES URGO** [FR/FR]; 42, rue de Longvic, F-21300 Chenove (FR).

(72) Inventeur; et

(75) Inventeur/Déposant (pour US seulement) : **QUINON, Etienne** [FR/FR]; 60 rue de Velars, F-21370 Plombières Les Dijon (FR).

(74) Mandataires : **HUBERT, Philippe** etc.; Cabinet Beau de Lomenie, 158 Rue de l'Université, F-75340 Paris Cedex 07 (FR).

(81) États désignés (sauf indication contraire, pour tout titre de protection nationale disponible) : AE, AG, AL, AM, AO, AT, AU, AZ, BA, BB, BG, BH, BR, BW, BY, BZ, CA, CH, CN, CO, CR, CU, CZ, DE, DK, DM, DO, DZ, EC, EE, EG, ES, FI, GB, GD, GE, GH, GM, GT, HN, HR, HU, ID, IL, IN, IS, JP, KE, KG, KM, KN, KP, KR, KZ, LA, LC, LK, LR, LS, LT, LU, LY, MA, MD, ME, MG, MK, MN, MW, MX, MY, MZ, NA, NG, NI, NO, NZ, OM, PG, PH, PL, PT, RO, RS, RU, SC, SD, SE, SG, SK, SL, SM, SV, SY,

[Suite sur la page suivante]

(54) Title: NOVEL BANDAGE PROTECTION

(54) Titre : NOUVEAU PROTECTEUR POUR PANSEMENTS

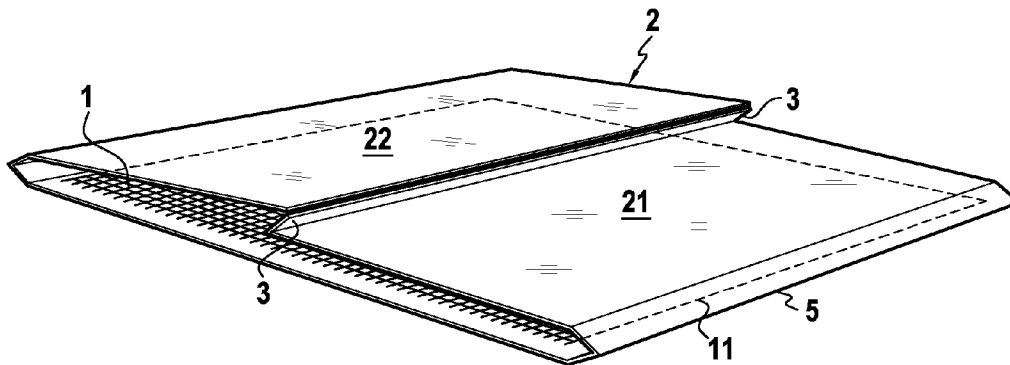


FIG.1

(57) Abstract: The invention relates to a novel bandage protection set of the type comprising: a bandage including at least one fatty body and having a first face to be brought into contact with the skin or wound, and a second face opposite the first one; and a protection removable from said bandage. According to the invention, the protection is made of a single sheet entirely covering the second face and having wings folded onto said first face so as to substantially entirely cover the latter. The invention can be used in skin and wound treatment.

(57) Abrégé : La présente invention concerne un ensemble pansement-protecteur, du type comprenant : un pansement incorporant au moins un corps gras et présentant une première face destinée à venir au contact de la peau ou de la plaie et une deuxième face opposée à la première; un protecteur séparable dudit pansement. Selon l'invention, ce protecteur est constitué d'une feuille unique recouvrant complètement ladite deuxième face et présentant des ailes rabattues sur ladite première face, de façon à la recouvrir sensiblement entièrement. Application : traitement de la peau et des plaies.



WO 2008/145884 A1



TJ, TM, TN, TR, TT, TZ, UA, UG, US, UZ, VC, VN, ZA, ZM, ZW.

(84) États désignés (sauf indication contraire, pour tout titre de protection régionale disponible) : ARIPO (BW, GH, GM, KE, LS, MW, MZ, NA, SD, SL, SZ, TZ, UG, ZM, ZW), eurasién (AM, AZ, BY, KG, KZ, MD, RU, TJ, TM), européen (AT, BE, BG, CH, CY, CZ, DE, DK, EE, ES, FI, FR, GB, GR, HR, HU, IE, IS, IT, LT, LU, LV, MC, MT, NL, NO, PL, PT, RO, SE, SI, SK, TR), OAPI (BF, BJ, CF, CG, CI, CM, GA, GN, GQ, GW, ML, MR, NE, SN, TD, TG).

Publiée :

- avec rapport de recherche internationale
- avant l'expiration du délai prévu pour la modification des revendications, sera republiée si des modifications sont reçues
- avec tous renseignements concernant une requête en restauration du droit de priorité présentée en ce qui concerne une ou plusieurs revendications de priorité

Nouveau protecteur pour pansements

La présente invention concerne un nouvel ensemble pansement-protecteur spécifiquement conçu pour permettre le conditionnement, la conservation et la manipulation de pansements incorporant un corps gras, notamment au sein d'une masse susceptible de fluer. Elle concerne également un procédé de fabrication de ce nouvel ensemble pansement-protecteur.

Dans la présente description, on entend désigner par «corps gras » toute substance ou tout mélange de substances choisie(s) parmi les huiles, les graisses et les corps lipidiques (comprenant les acides gras, glycérols, stérols et leurs dérivés) d'origine naturelle (minérale, animale ou végétale) ou synthétique et se présentant à l'état liquide, semi-solide ou solide, ces substances pouvant être de poids moléculaire et d'architecture (monomérique ou polymérique) variées.

Les protecteurs sont couramment utilisés dans le domaine des pansements. Leur rôle est de protéger la surface du pansement qui est destinée à venir en contact avec la peau ou la plaie du patient , jusqu'au moment où le pansement est appliqué. Généralement, les protecteurs ne couvrent que la surface du pansement qui est destinée à venir en contact avec la peau ou la plaie et se présentent sous la forme d'une feuille de dimension au moins égale à celle de la surface à recouvrir. Les protecteurs peuvent être en une ou plusieurs (habituellement deux ou trois) parties et présenter des pliages formant des ailettes de préhension facilitant leur retrait. Les protecteurs sont, en général, réalisés dans des matériaux anti-adhérents afin de faciliter leur retrait lors de l'application du pansement.

Les pansements incorporant un corps gras, notamment au sein d'une masse, adhésive ou non, sont généralement difficiles à conditionner, à conserver et à manipuler dans les meilleures conditions d'hygiène, en raison des problèmes de migration du corps gras ou de fluage de la masse.

La présente invention a pour but de pallier les inconvénients de ces pansements connus en proposant un ensemble pansement-protecteur d'une nouvelle conception, qui permette d'éviter les problèmes de migration du corps gras ou de fluage de la masse lors du conditionnement et de la conservation du pansement, ainsi que les problèmes d'hygiène lors de sa mise en place sur la peau ou sur la plaie du patient à traiter.

Ainsi, selon un premier aspect, la présente invention a pour objet un ensemble pansement-protecteur, du type comprenant :

- un pansement incorporant au moins un corps gras et présentant une première face destinée à venir au contact de la peau ou de la plaie et une deuxième face opposée à la première ;

- un protecteur séparable dudit pansement, caractérisé en ce que ledit protecteur est constitué d'une feuille unique recouvrant complètement ladite deuxième face et présentant des ailes rabattues sur ladite première face, de façon à la recouvrir sensiblement entièrement.

L'originalité de l'ensemble pansement-protecteur selon l'invention réside dans la structure particulière du protecteur qui est constitué en une seule pièce et qui est destiné à entourer complètement le pansement. Ce protecteur permet d'éviter d'une façon particulièrement simple les problèmes de migration du corps gras ou de fluage de la masse tout en garantissant une mise en place du pansement sur la peau ou sur la plaie dans les meilleures conditions d'hygiène. Il permet en outre, selon le type de pansement utilisé, d'en faciliter la pose et peut dans certains cas jouer également le rôle de support.

D'une façon générale, les ailes rabattues de la feuille précitée formant le protecteur recouvrent entièrement la face du pansement destinée à venir au contact de la peau ou de la plaie, éventuellement à l'exception de la zone de surface extrêmement limitée se situant entre les bords libres de la feuille lorsque ceux-ci sont conçus pour venir en aboutement, en position d'utilisation.

Avantageusement, les ailes rabattues de la feuille précitée formant le protecteur se recouvrent partiellement au niveau de leurs bords libres (latéraux), de préférence de telle façon que la surface de recouvrement ainsi définie représente 10 à 30 %, de préférence encore 10 à 20 % de la surface de la face du pansement recouverte par lesdites ailes.

La surface définie par les ailes précitées est donc au moins égale à celle de la face du pansement qu'elles recouvrent. Ces ailes peuvent éventuellement s'étendre latéralement au-delà des bords longitudinaux du pansement en formant ainsi des organes de préhension qui sont notamment utiles lorsque les bords libres de la feuille sont conçus pour venir en aboutement, en position d'utilisation.

Selon une caractéristique particulière, la feuille formant le protecteur comprend au moins une amorce de pliage, de préférence linéaire, destinée à être positionnée au niveau d'un bord latéral du pansement et permettant son repli sur elle-même pour former l'une des ailes précitées.

Alternativement, la feuille formant le protecteur peut comprendre au moins deux amorces de pliage, de préférence linéaires, destinées à être positionnées respectivement au niveau de chacun des bords latéraux du pansement et permettant son repli sur elle-même pour former respectivement les deux ailes précitées.

Pour faciliter le retrait du protecteur, la feuille le constituant peut-être :

- soit repliée sur elle-même au niveau de l'un de ses bords libres en formant ainsi une ailette de préhension ;

- soit repliée sur elle-même au niveau de chacun de ses bords libres en formant ainsi deux ailettes de préhension.

Les différents types de pliages connus peuvent être envisagés pour former ces ailettes de préhension.

La feuille formant le protecteur peut être en tout matériau ayant une mémoire et à travers laquelle le corps gras contenu dans le pansement ne migre pas.

Par exemple, cette feuille peut être en papier siliconé, polypropylène, polyamide, polyéthylène, polyuréthane, polyester, à base de copolymère de polyéther polyester (comme par exemple les produits commercialisés par la société DuPont sous la dénomination Hytrel[®]), à base de copolymères de polyester ou polyéther polyuréthanes (comme par exemple les produits commercialisés par la société Noveon sous la dénomination Estane[®]), à base de copolymères polyéther polyamide (comme par exemple les produits commercialisés par la société Arkema sous la dénomination Pebax[®]), en polyéther, polychlorure de vinyle, polychlorure de vinylidène, en alcool polyvinylique, en polyacétate de vinyle, en polystyrène, en polyoléfine comme par exemple en polyéthylène ou en polypropylène, en fluorure polyvinylique.

Selon une caractéristique particulière, le matériau constituant la feuille précitée est choisi parmi un papier siliconé, le polyéthylène ou un polyester.

Selon une autre caractéristique particulière, cette feuille présente une épaisseur comprise entre 20 et 200 μm , de préférence entre 40 et 80 μm .

De manière préférentielle, la feuille utilisée pour former le protecteur selon la présente invention est une feuille de polyester non siliconé ayant une épaisseur de 50 μm .

Selon encore une autre caractéristique particulière, cette feuille peut-être recouverte au moins en partie sur une de ses faces par un matériau anti-adhérent ou par un matériau adhésif.

Avantageusement, la feuille précitée constituant le protecteur peut présenter, au niveau de chacune des amorces de pliage, des moyens de pré-découpe. Dans ce cas, les parties formant ailes du protecteur peuvent être retirées par découpe tandis que la partie du protecteur recouvrant la face opposée à la face destinée à venir au contact de la peau ou de la plaie est maintenue en place en servant alors de support pour le pansement.

Selon un premier mode de réalisation, l'ensemble pansement-protecteur selon l'invention comprend un pansement interface.

De tels pansements sont connus et commercialisés par exemple sous les dénominations commerciales Tulle Gras[®] (par SOLVAY PHARMA), Physiotulle[®] (par COLOPLAST) ou encore Urgotul[®] (par les Laboratoires URGO).

Ces pansements interfaces se présentent généralement sous forme d'une trame ou d'un filet enduit d'une masse comprenant au moins un corps gras. Ils peuvent également être constitués d'une masse comprenant au moins un corps gras sans trame ou filet, ayant la forme d'une plaque présentant ou non des trous traversants, en fonction du type de plaie sur lequel le pansement est appliqué (on utilisera préférentiellement une plaque présentant des trous traversants sur une plaie exsudative lorsque la masse comprenant au moins un corps gras n'a qu'un faible ou aucun pouvoir absorbant, les trous permettant ainsi l'évacuation des exsudats de la plaie).

Ces pansements interfaces sont généralement conditionnés dans des pochettes individuelles en y étant éventuellement maintenus entre

deux feuilles protectrices pour éviter leur contact direct avec les parois de la pochette de conditionnement.

Ces feuilles protectrices sont généralement faites d'un matériau au travers duquel le corps gras ne migre pas (par exemple en cellophane dans le cas du Tulle Gras[®] ou en polyester dans le cas d' Urgotul[®]). Elles permettent donc de protéger la pochette de conditionnement contre toute migration de corps gras qui pourrait entraîner sa détérioration.

Ces feuilles protectrices assurent également une protection supplémentaire du pansement lors de son utilisation. Après avoir ouvert la pochette de conditionnement, l'utilisateur peut en effet retirer le pansement de son conditionnement sans avoir à le toucher directement, en le gardant maintenu entre ces deux feuilles protectrices jusqu'à son utilisation finale.

Toutefois, lorsque le pansement interface est ainsi protégé, le retrait des feuilles protectrices doit se faire en deux temps (en commençant habituellement par le retrait de la feuille protégeant la surface destinée à venir au contact de la peau lésée ou de la plaie) car ces feuilles sont indépendantes l'une de l'autre. De ce fait, lorsque la surface du pansement destinée à être mise au contact de la plaie ou de la peau lésée est libérée de sa feuille protectrice, il n'y a souvent pas d'autre solution que de saisir le pansement à la main pour le tendre sur la peau, avec les risques corrélatifs de polluer le pansement ou de retirer une partie de la masse comprenant au moins un corps gras.

L'ensemble pansement-protecteur selon la présente invention permet non seulement d'éviter les problèmes de migration du corps gras, mais garantit en outre une pose aisée et parfaitement hygiénique du pansement.

En effet, lors de l'utilisation de cet ensemble, le protecteur est séparé du pansement en éloignant ses bords libres l'un de l'autre ce qui permet ainsi de libérer, dans un premier temps, la face du pansement destinée à être mise en contact avec la plaie ou la peau lésée, et de la positionner aisément sans la toucher.

Dès lors que le pansement est ainsi positionné, il suffit, dans un deuxième temps, de retirer totalement le protecteur en le séparant du pansement au niveau de la face opposée à celle qui est au contact de la plaie ou de la peau lésée.

Selon un deuxième mode de réalisation, l'ensemble pansement-protecteur selon l'invention comprend un pansement interface complexé à une compresse.

De tels pansements sont connus et commercialisés par exemple sous les dénominations commerciales UrgotulDuo[®] et Cellosorb[®] (par les Laboratoires Urgo).

Lorsqu'un pansement interface comprenant au moins un corps gras est complexé à une compresse, ou lorsqu'une compresse est enduite d'une masse comprenant au moins un corps gras sur la surface destinée à venir en contact avec la plaie ou la peau lésée, il se produit un phénomène de migration du corps gras à travers la compresse. Ce phénomène peut provoquer une altération de la pochette de conditionnement.

Dans ce type de pansement, la surface de la compresse enduite d'une masse comprenant au moins un corps gras peut facilement être couverte d'un protecteur classique sous forme d'une feuille car celui-ci peut être maintenu sur cette surface grâce aux propriétés d'adhérence de la masse. En revanche, ceci n'est pas le cas pour la surface opposée de la compresse qui ne présente pas de propriété d'adhérence.

L'ensemble pansement-protecteur selon la présente invention permet de résoudre ce problème. En effet, comme on le comprend, du fait que le protecteur est constitué d'une feuille unique, la force d'adhérence fournie au niveau des ailes rabattues sur la face du pansement destinée à venir au contact de la plaie ou de la peau est suffisante pour maintenir le protecteur contre le pansement au niveau de la face opposée de la compresse.

Il a par ailleurs été constaté un phénomène surprenant lors du conditionnement d'un pansement interface complexé à une compresse à l'aide d'un ensemble pansement-protecteur conforme à l'invention. En effet, en fonction des matériaux utilisés, notamment lorsque le protecteur est en polyester non siliconé et la compresse en viscose on a observé un phénomène d'électricité statique entre le protecteur et la compresse, qui permet, contre toute attente, de maintenir la compresse liée au protecteur jusqu'à sa pose sur la plaie ou la peau lésée. Dans ce cas, le protecteur peut également jouer le rôle d'appliqueur.

Selon un troisième mode de réalisation, l'ensemble pansement-protecteur selon l'invention comprend un pansement à base d'hydrogels ou d'hydrocolloïdes.

De tels pansements sont connus et commercialisés par exemple sous les dénominations commerciales Algoplaque[®] (par les Laboratoires Urgo), Duoderm[®] (par Convatec), Comfeel[®] (par Coloplast).

Ces derniers sont constitués d'une masse comprenant au moins un corps gras et d'hydrocolloïdes, ladite masse étant complexée à un support adhésivé.

Dans ce type de pansement, l'ensemble pansement-protecteur selon l'invention permet d'éviter les problèmes de fluage de masse au niveau des bords latéraux. Il peut également faciliter l'application du pansement lors de la pose.

D'autres détails, caractéristiques et avantages de l'invention apparaîtront plus clairement à la lecture de la description explicative qui va suivre de plusieurs modes de réalisation de l'invention et en référence aux figures annexées, dans lesquelles :

- la figure 1 représente une vue en perspective d'un pansement interface entouré d'un protecteur selon un premier mode de réalisation de la présente invention ;

- la figure 2 représente une vue en perspective semblable à la figure 1 d'un pansement interface complexé à une compresse mince, entouré d'un protecteur selon un second mode de réalisation de la présente invention ;

- la figure 3 représente une vue en perspective semblable à la figure 1 d'un pansement interface complexé à une compresse épaisse, ladite compresse étant fixée à un support, entouré d'un protecteur selon un troisième mode de réalisation de la présente invention ;

- la figure 4 représente une vue en perspective d'un pansement entouré d'un protecteur selon un quatrième mode de réalisation de l'invention ;

- la figure 5 et une vue en perspective qui représente schématiquement une installation permettant la fabrication de l'ensemble pansement-protecteur selon l'invention .

La figure 1 illustre un premier mode de réalisation de l'invention dans lequel un protecteur 2 entoure complètement un pansement interface 1 constitué d'une trame enrobée d'une masse comprenant au moins un corps gras.

Le protecteur 2 est constitué d'une feuille unique qui comprend:

- une première partie (centrale dans l'exemple représenté) recouvrant complètement la face (inférieure dans l'exemple représenté) du pansement 1 opposée à la face destinée à venir au contact de la peau ou de la plaie du patient à traiter et

- deux ailes 21, 22 s'étendant respectivement de part et d'autre de ladite première partie et rabattues sur la face du pansement 1 destinée à venir au contact de la peau ou de la plaie.

Dans l'exemple représenté, les bords libres (c'est-à-dire les bords latéraux) des deux ailes rabattues se recouvrent partiellement en formant ainsi une fente facilitant leur préhension. La surface de recouvrement ainsi définie représente généralement 10 à 30 %, de préférence 10 à 20 %, et de préférence encore 12 à 18 %, de la surface de la face du pansement recouverte par lesdites ailes.

Dans une variante de réalisation non représentée, les bords libres des deux ailes peuvent être conformés pour venir en aboutement, en position d'utilisation. Dans ce cas, les ailes précitées pourront s'étendre latéralement au-delà des bords latéraux du pansement pour former des organes de préhension.

Dans l'exemple représenté, la feuille constituant le protecteur 2 est repliée sur elle-même le long d'une amorce de pliage 5 en forme de ligne, qui est disposée en position d'utilisation au niveau (c'est-à-dire au voisinage immédiat ou à quelques millimètres) de l'un des bords latéraux du pansement.

Avantageusement, la feuille peut être également repliée sur elle-même le long d'une seconde ligne de pliage disposée au niveau du bord latéral opposé du pansement.

Pour faciliter le retrait du protecteur, la feuille précitée est repliée sur elle-même au niveau de l'un de ses bords libres en formant ainsi une ailette de préhension 3. Dans l'exemple représenté, la feuille est repliée sur elle-même vers l'extérieur le long d'une ligne droite, mais tout autre pliage connu peut être utilisé pour former l'ailette de préhension.

Dans une variante de réalisation, la feuille peut être repliée sur elle-même au niveau de chacun de ses bords libres en formant ainsi deux ailettes de préhension.

Le pansement interface 1 entouré du protecteur 2 est habituellement conservé dans une pochette de conditionnement.

Dans une variante de réalisation, il peut être envisagé d'écraser le pansement au niveau de ces bords latéraux lors de la formation de la ligne de pliage. Il est ainsi possible d'obtenir des pansements présentant des bords amincis.

Dans ce premier mode de réalisation de l'invention, le protecteur 2 empêche la migration du corps gras contenu dans le pansement vers la pochette de conditionnement, évitant ainsi de la détériorer. Il facilite en outre la pose du pansement en jouant un rôle d'applicateur.

L'épaisseur de la feuille formant le protecteur 2 peut varier de 20 à 200 μm , de préférence de 40 à 80 μm . De manière préférentielle, la feuille utilisée pour former le protecteur selon la présente invention est une feuille de polyester non siliconé ayant une épaisseur de 50 μm .

La figure 2 illustre un deuxième mode de réalisation de l'invention dans lequel le pansement est constitué d'une compresse mince 4 dont l'une des faces est enduite au moins en partie d'une masse comprenant un corps gras ou est complexée à un pansement interface 1 tel que représenté à la figure 1.

Comme dans le cas du premier mode de réalisation, la feuille constituant le protecteur 2 comporte une ligne de pliage disposée au niveau de chaque bord latéral du pansement 1 bien que l'épaisseur de ce pansement soit supérieure à celle du pansement représenté à la figure 1. D'une façon générale, la feuille peut être repliée facilement autour du pansement lorsque celui-ci présente une épaisseur comprise entre 0,1 et 2 mm. Pour des épaisseurs supérieures, il peut être nécessaire de prévoir deux lignes de pliage pour chacune des ailes du protecteur (voir exemple représenté à la figure 3).

Dans cet exemple, chaque pansement a été découpé à une dimension 10*10 cm et entouré par un protecteur constitué d'une feuille de polyester non siliconé de 50 μm avant d'être conditionné dans une pochette.

Un phénomène d'électricité statique a été observé avec une compresse non tissée 100% viscosse dont le poids est de 100 g/m² et l'épaisseur de 0,75 mm (commercialisée sous la dénomination ORSA par JETTEX) complexée à un pansement interface constitué d'une trame en polyester enrobé d'une masse comprenant au moins un corps gras.

Ce phénomène a persisté après conditionnement en pochette.

Ce phénomène peut être amplifié en chargeant le matériau formant le protecteur et/ou la surface de la compresse ou du support qui entre en contact avec le protecteur, à l'aide de barres ionisantes (comme par exemple les barres de charge électrostatique commercialisées par AMG-static ou les systèmes de charge électrostatique commercialisés par HAUG gmbh, ou encore les barres génératrices de charges statiques 991 et 993 commercialisées par Meech Static Eliminators Ltd).

Des essais de routine permettront à l'homme du métier d'observer ou de mettre en évidence ce phénomène avec d'autres matériaux, épaisseurs ou poids du pansement. Il est évident qu'un pansement de poids trop élevé, ou dont la surface de contact avec le protecteur est trop réduite ne pourra être maintenu par un tel lien physique.

Dans ce mode de réalisation, le protecteur peut également jouer le rôle d'applicateur.

La figure 3 représente un troisième mode de réalisation de l'invention dans lequel le pansement est constitué d'un support 8 enduit d'un adhésif 7 permettant de lier le support à une compresse épaisse 4, elle-même complexée à un pansement interface 1 comprenant au moins un corps gras.

Ce pansement présente une épaisseur telle qu'il est nécessaire de former une seconde ligne de pliage 6 au niveau des bords latéraux du protecteur 2 afin que la surface de contact avec les surfaces du pansement soit maximum.

D'une façon générale, il est préférable de prévoir deux lignes de pliage au niveau des bords latéraux du protecteur pour des pansements présentant une épaisseur supérieure à 2 mm.

En fonction de la nature du pansement ou du rôle joué par le protecteur, la feuille formant le protecteur peut être au moins en partie couverte d'un matériau anti-adhérent. Il peut être envisagé, par exemple, que seule la partie du protecteur en contact avec la face du pansement

entrant en contact avec la plaie ou la peau lésée soit couverte d'un matériau anti-adhérent.

De même, la feuille formant le protecteur peut être couverte au moins en partie d'un adhésif.

Un tel mode de réalisation est illustré à la figure 4.

Dans cet exemple, le protecteur 2 est recouvert d'un adhésif micro-adhérent au niveau d'une zone (désignée par la lettre C sur la figure) afin d'améliorer son rôle d'applicateur dans certains modes de réalisation. En effet, un adhésif micro-adhérent permettra de maintenir le pansement sur le protecteur jusqu'au moment de sa pose sur la plaie ou la peau lésée.

Dans une variante particulière de réalisation, la zone adhésivée C du protecteur peut servir de support pour le pansement. Dans ce cas, l'adhésif choisi devra avoir des propriétés adhésives suffisantes pour solidariser la masse comprenant au moins un corps gras, complexée ou non à une compresse, au protecteur. En outre, comme le montre la figure 4, le protecteur présentera une amorce de découpe (ou pré-découpe) au niveau de la ligne de pliage 5 permettant le retrait par découpe des parties formant ailes (désignées par les lettres A et B sur la figure) du protecteur en laissant subsister la zone adhésivée C du protecteur sur le pansement.

En référence à la figure 5 on décrira maintenant un procédé de fabrication de l'ensemble pansement-protecteur selon la présente invention.

D'une façon générale, ce procédé de fabrication comporte les étapes principales suivantes :

- a) arrivée à plat de la feuille formant le protecteur
- b) arrivée à plat du pansement à entourer
- c) déviation de la feuille formant le protecteur au niveau d'une roue
- d) formation de la ligne de pliage au niveau des bords latéraux.

La feuille constituant le protecteur provient d'une bobine amenée à plat à la sortie d'un cylindre 9.

La feuille constituant le protecteur est mise sous tension à l'aide d'un poids 10.

Dans une seconde étape, qui est optionnelle, lorsque le protecteur présente des ailettes de préhension, on vient former un pli au niveau d'un bord latéral de la feuille formant le protecteur. En fonction du type d'ailettes de préhension voulu, un pli peut éventuellement être formé au niveau de chacun des deux bords latéraux de la feuille formant le protecteur. Ce pli est d'abord formé au niveau du poste 12 situé entre deux éléments de guidage fixes 11 et 13, puis il est renforcé par simple pincement mécanique à l'aide d'un galet métallique, en acier par exemple, au niveau du poste 14 situé entre deux éléments de guidage fixes 13 et 15. En fonction du matériau formant le protecteur, il peut être nécessaire d'apporter de la chaleur au système pour faciliter la formation du pli.

Dans une troisième étape, la feuille plane formant le protecteur est déviée à l'aide d'une roue 17, située entre deux éléments de guidage 15 et 18, en dessous du niveau de défilement. De manière préférentielle, on choisira un cylindre de petite dimension afin de réduire la déviation et de diminuer la distance entre le cylindre d'apport de la feuille formant le protecteur 9 (ou 12, si le procédé utilisé comporte la seconde étape optionnelle de formation d'une ailette de préhension) et le cylindre de finition de la ligne de pliage 18.

La roue 17 peut avoir différentes formes : il peut s'agir d'une roue aspirante, notamment pour les cas où la feuille formant le protecteur présente une certaine fragilité. Elle peut être chauffée ou refroidie en fonction des besoins.

L'arrivée du pansement 16 peut se faire en amont de cette roue ou au niveau de cette dernière.

Dans un mode de réalisation de l'invention, il peut être envisagé d'amener la masse comprenant au moins un corps gras au niveau de la paroi de la roue 17 puis celle-ci vient se complexer directement soit à la feuille formant le protecteur soit à une compresse ou un support dont l'arrivée se fait au niveau de la roue ou en amont de celle-ci.

La roue 17 peut également avoir des motifs ou reliefs au niveau de sa surface extérieure, aboutissant ainsi à différentes formes de pansements selon les principes connus de l'héliogravure.

Cette roue peut également présenter des lames ou être couplée à un cylindre présentant des lames permettant de couper le pansement.

Ceci peut être avantageux lorsque l'on désire avoir un pansement de dimension inférieure à celle du protecteur.

Suite au passage du protecteur et du pansement contenant une masse comprenant au moins un corps gras au niveau de la roue 17, il se produit un rabattement naturel des zones A et B de la feuille formant le protecteur. Les lignes de pliages au niveau des bords latéraux sont alors renforcées par écrasement par simple pincement mécanique à l'aide de galets métalliques, de préférence en acier au niveau d'un cylindre 19. En fonction du matériau formant le protecteur, il peut être nécessaire d'apporter de la chaleur au système pour faciliter la formation de la ligne de pliage.

Les lignes de pliages peuvent être réalisées au niveau du bord immédiat du pansement ou à plusieurs millimètres de celui-ci. Dans certains modes de réalisation de l'invention, il peut être envisagé d'écraser le pansement au niveau des bords latéraux en même temps que l'on écrase la feuille formant le protecteur afin de former les lignes de pliage. Ceci permet d'obtenir des pansements présentant des bords amincis.

La tension entre le cylindre d'apport de la feuille formant le protecteur 9 et le cylindre de tirage avec coupleur 20 varie en fonction du matériau utilisé pour la feuille formant le protecteur. Lorsque cette feuille est en polyester de 50 μm d'épaisseur, la tension est de préférence située entre 3 et 5 N/cm. La vitesse de déroulement dans ce cas là est de préférence située entre 3 à 50 m/min, l'objectif principal étant de maintenir une tension constante entre la roue 17 et le cylindre 19 pour éviter que la feuille formant le protecteur ne reprenne une conformation plane.

On procède ensuite à une découpe du protecteur ou du protecteur et du pansement selon le procédé de fabrication utilisé au niveau d'un cylindre 23 afin d'obtenir un pansement individuel 10 entouré complètement d'un protecteur.

Dans une variante de réalisation de l'invention, il peut être envisagé, lorsque la dimension du pansement est inférieure à celle du protecteur, de réaliser une soudure au niveau des deux extrémités du protecteur afin de protéger le pansement de toute contamination extérieure ou d'éviter que le corps gras ne migre à ce niveau là.

REVENDICATIONS

1. Ensemble pansement-protecteur, du type comprenant :

-un pansement incorporant au moins un corps gras et présentant une première face destinée à venir au contact de la peau ou de la plaie et une deuxième face opposée à la première ;

-un protecteur séparable dudit pansement, caractérisé en ce que ledit protecteur est constitué d'une feuille unique recouvrant complètement ladite deuxième face et présentant des ailes rabattues sur ladite première face, de façon à la recouvrir sensiblement entièrement.

2. Ensemble selon la revendication 1, caractérisé en ce que les ailes rabattues précitées se recouvrent partiellement au niveau de leurs bords libres, de préférence de telle façon que la surface de recouvrement ainsi définie représente 10 à 30 %, de préférence encore 10 à 20 % de la surface de la face du pansement recouverte par lesdites ailes.

3. Ensemble selon la revendication 1 ou 2, caractérisé en ce que la feuille précitée constituant le protecteur comprend au moins une amorce de pliage destinée à être positionnée au niveau d'un bord latéral du pansement et permettant son repli sur elle-même pour former l'une des ailes précitées.

4. Ensemble selon l'une des revendications 1 à 3, caractérisé en ce que la feuille précitée constituant le protecteur comprend au moins deux amorces de pliage destinées à être positionnées respectivement au niveau de chacun des bords latéraux du pansement et permettant son repli sur elle-même pour former respectivement les deux ailes précitées.

5. Ensemble selon l'une des revendications 1 à 4, caractérisé en ce que la feuille précitée constituant le protecteur est repliée sur elle-même au niveau de l'un de ses bords libres en formant ainsi une ailette de préhension.

6. Ensemble selon l'une des revendications 1 à 4, caractérisé en ce que la feuille précitée constituant le protecteur est repliée sur elle-même au niveau de chacun de ses bords libres en formant ainsi deux ailettes de préhension.

7. Ensemble selon l'une des revendications 1 à 6, caractérisé en ce que la feuille précitée constituant le protecteur est formée d'un matériau au travers duquel le corps gras ne migre pas, ledit matériau étant de préférence choisi parmi un papier siliconé, le polyéthylène ou un polyester.

8. Ensemble selon l'une des revendications 1 à 7, caractérisé en ce que la feuille précitée constituant le protecteur présente une épaisseur comprise entre 20 et 200 μm , de préférence entre 40 et 80 μm .

9. Ensemble selon l'une des revendications 1 à 8, caractérisé en ce que la feuille précitée constituant le protecteur est recouverte au moins en partie sur une de ses faces par un matériau anti-adhérent.

10. Ensemble selon l'une des revendications 1 à 9, caractérisé en ce que la feuille précitée constituant le protecteur est recouverte au moins en partie sur une de ses faces, d'un matériau adhésif.

11. Ensemble selon l'une des revendications 1 à 10, caractérisé en ce que la feuille précitée constituant le protecteur présente, au niveau de chacune des amorces de pliage, des moyens de pré-découpe.

12. Procédé de fabrication d'un ensemble pansement-protecteur selon l'une des revendications 1 à 11 comprenant les étapes suivantes :

- a) arrivée à plat de la feuille formant le protecteur
- b) arrivée à plat du pansement à entourer
- c) déviation de la feuille formant le protecteur au niveau d'une roue 17
- d) formation de la ligne de pliage au niveau des bords latéraux

13. Procédé de fabrication selon la revendication 12 comprenant une étape supplémentaire entre les étapes a) et b) dans laquelle un pli est formé au niveau d'au moins un des bords libres de la feuille afin de former une ailette de préhension.

14. Procédé de fabrication selon l'une des revendications 12 ou 13, caractérisé en ce que la roue 17 est chauffée, refroidie, aspirante, non-aspirante, lisse, présente des motifs ou reliefs au niveau de sa surface extérieure.

15. Procédé de fabrication selon l'une des revendications 12 à 14, caractérisé en ce que la masse comprenant au moins un corps gras est amenée au niveau de la paroi de la roue 17.

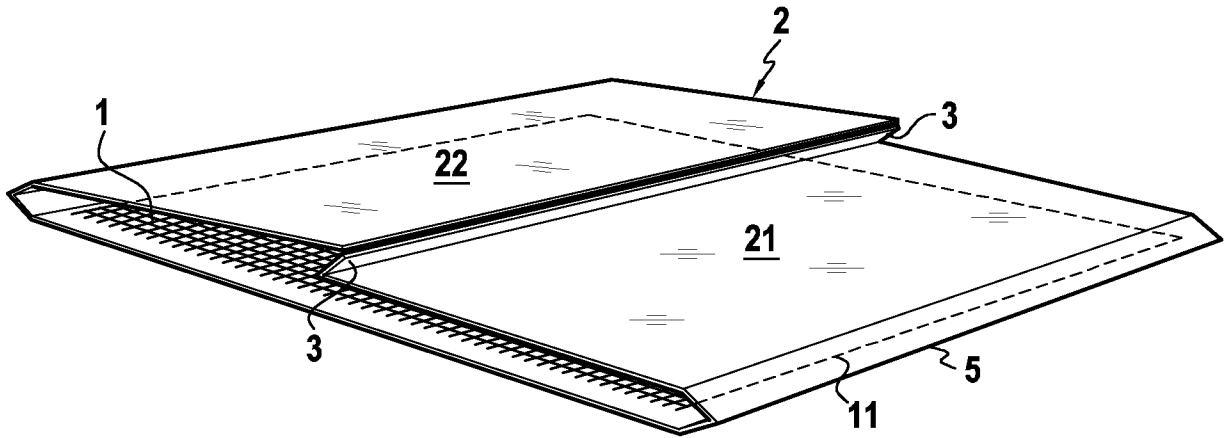


FIG.1

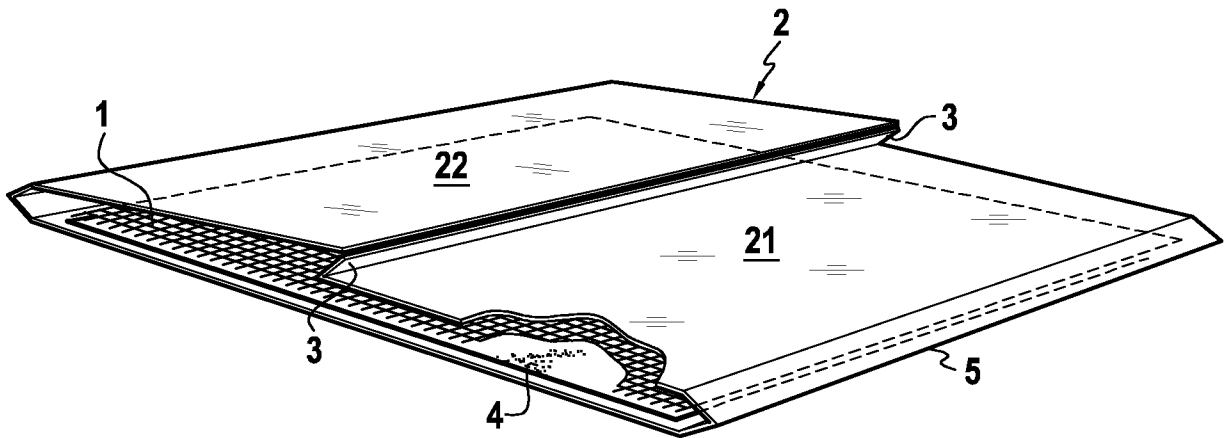


FIG.2

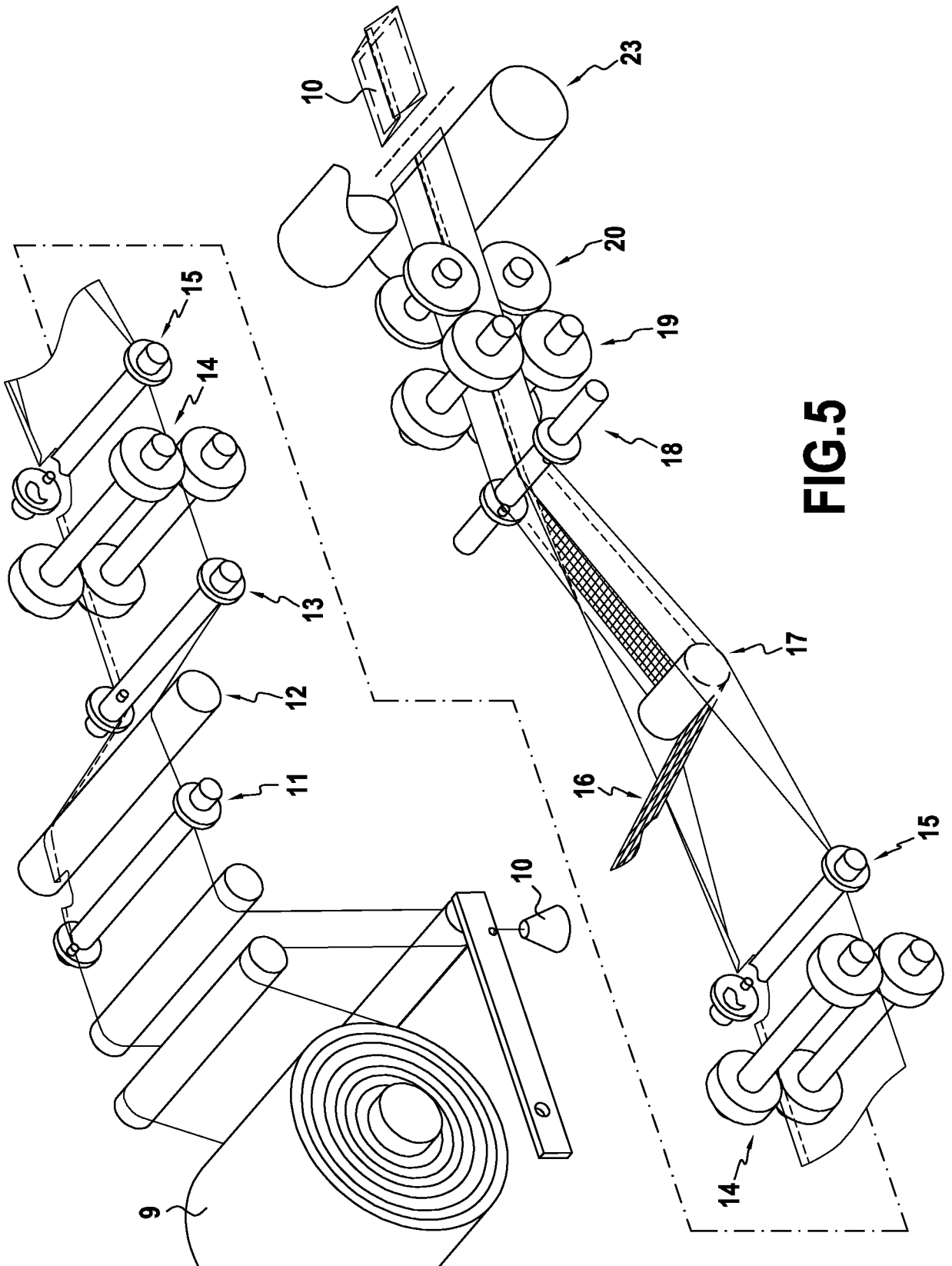


FIG. 5

INTERNATIONAL SEARCH REPORT

International application No

PCT/FR2008/050650

A. CLASSIFICATION OF SUBJECT MATTER

INV. A61F13/00

According to International Patent Classification (IPC) or to both national classification and IPC

B. FIELDS SEARCHED

Minimum documentation searched (classification system followed by classification symbols)

A61F

Documentation searched other than minimum documentation to the extent that such documents are included in the fields searched

Electronic data base consulted during the international search (name of data base and, where practical, search terms used)

EPO-Internal, WPI Data, PAJ

C. DOCUMENTS CONSIDERED TO BE RELEVANT

Category*	Citation of document, with indication, where appropriate, of the relevant passages	Relevant to claim No.
A	EP 0 065 399 A (SMITH & NEPHEW ASS [GB]) 24 November 1982 (1982-11-24) page 1, line 4 - page 3, line 9 page 10, line 18 - page 11, line 5 page 13, line 12 - line 18	1-15
A	WO 00/54755 A (GOLDBERG BARBARA SHEILA [ZA]; CROSSLEY PATRICIA ANN [ZA]; FITTER JOHAN) 21 September 2000 (2000-09-21) page 9, paragraph 3 - page 11, paragraph 1; figures 2,5,6	1-15
A	FR 1 326 264 A (STENVALL) 3 May 1963 (1963-05-03) page 2, column 1, line 18 - line 32; figures 5,6	1-15
	----- -/--	

 Further documents are listed in the continuation of Box C. See patent family annex.

* Special categories of cited documents:

- *A* document defining the general state of the art which is not considered to be of particular relevance
- *E* earlier document but published on or after the international filing date
- *L* document which may throw doubts on priority claim(s) or which is cited to establish the publication date of another citation or other special reason (as specified)
- *O* document referring to an oral disclosure, use, exhibition or other means
- *P* document published prior to the international filing date but later than the priority date claimed

- *T* later document published after the international filing date or priority date and not in conflict with the application but cited to understand the principle or theory underlying the invention
- *X* document of particular relevance; the claimed invention cannot be considered novel or cannot be considered to involve an inventive step when the document is taken alone
- *Y* document of particular relevance; the claimed invention cannot be considered to involve an inventive step when the document is combined with one or more other such documents, such combination being obvious to a person skilled in the art.
- *Z* document member of the same patent family

Date of the actual completion of the international search

22 octobre 2008

Date of mailing of the international search report

04/11/2008

Name and mailing address of the ISA/

European Patent Office, P.B. 5818 Patentlaan 2
NL - 2280 HV Rijswijk
Tel. (+31-70) 340-2040,
Fax: (+31-70) 340-3016

Authorized officer

Demay, Stéphane

INTERNATIONAL SEARCH REPORT

International application No

PCT/FR2008/050650

C(Continuation). DOCUMENTS CONSIDERED TO BE RELEVANT

Category*	Citation of document, with indication, where appropriate, of the relevant passages	Relevant to claim No.
A	WO 02/02042 A (WENDEL SERGE [FR]; DOS SANTOS WILTON [FR]) 10 January 2002 (2002-01-10) page 5, line 15 - page 6, line 15; figures 1-3	1-15
A	US 4 182 449 A (KOZLOW WILLIAM J [US]) 8 January 1980 (1980-01-08) column 2, line 45 - column 3, line 15; figures 1-4	1-15
A	FR 2 870 113 A (BUTAVAND ALEXIS [FR]) 18 November 2005 (2005-11-18) figures 1,2	1-15

INTERNATIONAL SEARCH REPORT

Information on patent family members

International application No

PCT/FR2008/050650

Patent document cited in search report	Publication date	Patent family member(s)	Publication date
EP 0065399	A	24-11-1982	AU 553407 B2 17-07-1986
			AU 8349382 A 18-11-1982
			CA 1190854 A1 23-07-1985
			DE 3261522 D1 24-01-1985
WO 0054755	A	21-09-2000	AU 2685000 A 04-10-2000
FR 1326264	A	03-05-1963	NONE
WO 0202042	A	10-01-2002	AT 265196 T 15-05-2004
			AU 8962701 A 14-01-2002
			AU 2001289627 B2 01-09-2005
			CA 2414571 A1 10-01-2002
			DE 60103057 D1 03-06-2004
			DE 60103057 T2 27-01-2005
			DK 1296627 T3 30-08-2004
			EP 1296627 A1 02-04-2003
			ES 2220801 T3 16-12-2004
			FR 2811302 A1 11-01-2002
			PT 1296627 T 30-09-2004
			TR 200401852 T4 21-09-2004
US 2003194426 A1 16-10-2003			
US 4182449	A	08-01-1980	NONE
FR 2870113	A	18-11-2005	NONE

RAPPORT DE RECHERCHE INTERNATIONALE

Demande internationale n°

PCT/FR2008/050650

A. CLASSEMENT DE L'OBJET DE LA DEMANDE

INV. A61F13/00

Selon la classification internationale des brevets (CIB) ou à la fois selon la classification nationale et la CIB

B. DOMAINES SUR LESQUELS LA RECHERCHE A PORTE

Documentation minimale consultée (système de classification suivi des symboles de classement)

A61F

Documentation consultée autre que la documentation minimale dans la mesure où ces documents relèvent des domaines sur lesquels a porté la recherche

Base de données électronique consultée au cours de la recherche internationale (nom de la base de données, et si cela est réalisable, termes de recherche utilisés)

EPO-Internal, WPI Data, PAJ

C. DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS

Catégorie*	Identification des documents cités, avec, le cas échéant, l'indication des passages pertinents	no. des revendications visées
A	EP 0 065 399 A (SMITH & NEPHEW ASS [GB]) 24 novembre 1982 (1982-11-24) page 1, ligne 4 - page 3, ligne 9 page 10, ligne 18 - page 11, ligne 5 page 13, ligne 12 - ligne 18	1-15
A	WO 00/54755 A (GOLDBERG BARBARA SHEILA [ZA]; CROSSLEY PATRICIA ANN [ZA]; FITTER JOHAN) 21 septembre 2000 (2000-09-21) page 9, alinéa 3 - page 11, alinéa 1; figures 2,5,6	1-15
A	FR 1 326 264 A (STENVALL) 3 mai 1963 (1963-05-03) page 2, colonne 1, ligne 18 - ligne 32; figures 5,6	1-15
	-/--	

 Voir la suite du cadre C pour la fin de la liste des documents

 Les documents de familles de brevets sont indiqués en annexe

* Catégories spéciales de documents cités:

- *A* document définissant l'état général de la technique, non considéré comme particulièrement pertinent
- *E* document antérieur, mais publié à la date de dépôt international ou après cette date
- *L* document pouvant jeter un doute sur une revendication de priorité ou cité pour déterminer la date de publication d'une autre citation ou pour une raison spéciale (telle qu'indiquée)
- *O* document se référant à une divulgation orale, à un usage, à une exposition ou tous autres moyens
- *P* document publié avant la date de dépôt international, mais postérieurement à la date de priorité revendiquée

- *T* document ultérieur publié après la date de dépôt international ou la date de priorité et n'appartenant pas à l'état de la technique pertinent, mais cité pour comprendre le principe ou la théorie constituant la base de l'invention
- *X* document particulièrement pertinent; l'invention revendiquée ne peut être considérée comme nouvelle ou comme impliquant une activité inventive par rapport au document considéré isolément
- *Y* document particulièrement pertinent; l'invention revendiquée ne peut être considérée comme impliquant une activité inventive lorsque le document est associé à un ou plusieurs autres documents de même nature, cette combinaison étant évidente pour une personne du métier
- *Z* document qui fait partie de la même famille de brevets

Date à laquelle la recherche internationale a été effectivement achevée

22 octobre 2008

Date d'expédition du présent rapport de recherche internationale

04/11/2008

Nom et adresse postale de l'administration chargée de la recherche internationale

 Office Européen des Brevets, P.B. 5818 Patentlaan 2
 NL - 2280 HV Rijswijk
 Tel. (+31-70) 340-2040,
 Fax: (+31-70) 340-3016

Fonctionnaire autorisé

Demay, Stéphane

RAPPORT DE RECHERCHE INTERNATIONALE

Demande internationale n°

PCT/FR2008/050650

C(suite). DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS

Catégorie*	Identification des documents cités, avec, le cas échéant, l'indication des passages pertinents	no. des revendications visées
A	WO 02/02042 A (WENDEL SERGE [FR]; DOS SANTOS WILTON [FR]) 10 janvier 2002 (2002-01-10) page 5, ligne 15 - page 6, ligne 15; figures 1-3	1-15
A	US 4 182 449 A (KOZLOW WILLIAM J [US]) 8 janvier 1980 (1980-01-08) colonne 2, ligne 45 - colonne 3, ligne 15; figures 1-4	1-15
A	FR 2 870 113 A (BUTAVAND ALEXIS [FR]) 18 novembre 2005 (2005-11-18) figures 1,2	1-15

RAPPORT DE RECHERCHE INTERNATIONALE

Renseignements relatifs aux membres de familles de brevets

Demande internationale n°

PCT/FR2008/050650

Document brevet cité au rapport de recherche		Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)		Date de publication
EP 0065399	A	24-11-1982	AU	553407 B2	17-07-1986
			AU	8349382 A	18-11-1982
			CA	1190854 A1	23-07-1985
			DE	3261522 D1	24-01-1985
WO 0054755	A	21-09-2000	AU	2685000 A	04-10-2000
FR 1326264	A	03-05-1963	AUCUN		
WO 0202042	A	10-01-2002	AT	265196 T	15-05-2004
			AU	8962701 A	14-01-2002
			AU	2001289627 B2	01-09-2005
			CA	2414571 A1	10-01-2002
			DE	60103057 D1	03-06-2004
			DE	60103057 T2	27-01-2005
			DK	1296627 T3	30-08-2004
			EP	1296627 A1	02-04-2003
			ES	2220801 T3	16-12-2004
			FR	2811302 A1	11-01-2002
			PT	1296627 T	30-09-2004
			TR	200401852 T4	21-09-2004
US	2003194426 A1	16-10-2003			
US 4182449	A	08-01-1980	AUCUN		
FR 2870113	A	18-11-2005	AUCUN		